

Propositions de financement des intervenants et des A.S.

lors de leurs interventions en milieu scolaire , centre aéré , initiation etc. . .

Nombre de points : Valeur du point : 0,50€	Déplacement	Repas Fr. Réel	Forfait
Intervenant : hors de leurs C.F.B. ou A.S 1/2 journée	0,4	maxi 35	20
Intervenant : hors de leurs C.F.B. ou A.S journée	0,4	maxi 35	40
Deux interventions maximum seront prises en charge par la C.D.J., les autres interventions seront a la charge du C. F. B. ou de l'A.S. local			
Subvention A.S. intervention scolaire (5 a10 séances)			60
Subvention A.S. intervention scolaire (2 a 4 séances)			30
Subvention par classe : minimum 15 élèves			
Subvention A.S. intervention ,initiation 1journée			20

Création d'une école de Boule : 1ère année	100,00 €		
2ème année	50,00 €		

Subvention par nouvelles licences : Points			8
renouvellement licences Points			2

Pour toutes ces interventions faire signer les documents, faire parvenir impérativement les comptes rendu des la fin de l'année scolaire a la C.D.J.
Joindre les justificatifs

Remboursements frais kilométriques lors des réunions officielles

Déplacements C. B. D. : (remboursements c.b.d.)	0,4
---	-----

Utilisez au maximum le covoiturage